cartes » passaient des pièces de cent sous, et réalisaient des gros bénéfices. Le « marchand » déboursait avec de gros soupirs et roulait des yeux désespérés.

Le pot s'approcha, et vit qu'on gagnait, qu'on gagnait infailliblement : c'était la fortune, qu'on trouvait au moindre Tonchon. Et il joua cinq francs.

Il gagna ! Vous devinez qu'il joua dix francs, et qu'il perdit, qu'il risqua jusqu'à son dernier centime, et qu'il perdit tout.

Un compère — la bonne âme ! — lui prêta dix francs sur sa montre. Le petit comte la montre, perdit les dix francs, — et revint à Roubaix sans pardessus.

Et Voici les gelées bientôt...

Serviteur infidèle. — Un domestique de la ferme de M. Victor Tronteseaux, à la Martelotte, a fracturé un meuble, y a dérobé une somme de 130 francs en numéraire, et a pris la clef des champs.

On le croit en Belgique, le lieu-dit étant tout proche d'Estaimpuis.

Un vol à la Marlière. — Des malfaiteurs jusqu'à présent restés inconnus ont pénétré chez M. Louis Cailens, cultivateur à la Marlière, et y ont dérobé trois kilogs de beurre et trois kilogs de jambon.

Pour s'introduire dans la ferme, ils avaient brisé le carreau d'une fenêtre, qu'ils avaient ainsi facilement ouverte.

Une enquête est ouverte par M. Bossard, commissaire de police.

Un vagabond, véritable chemineau, Louis Barthélémy, âgé de quarante et un ans, a été recueilli par la police et arrêté au violon.

Repris de justice, habitué des tribunaux, il a avoué être ravi de son arrestation. Il ne peut pas travailler : c'est plus fort que lui, c'est contraire à son tempérament.

La fraude. — Le brigadier de douanes Poulain, et le préposé Malfait, de Roubaix, ont arrêté mardi vers trois heures de l'après-midi, au Cretinier, un journalier, Albert Saleugre, né à Dunkerque, demeurant à Tourcoing, rue de l'Amiral-Courbet, et un... marin, Edonard Richard, né à Paris, et demeurant à la même adresse que Saleugre.

Tous deux étaient nantis d'allumettes représentant une valeur de 72 francs.

La chorale l'« Aveuir » du Bas Chemin célèbre sa fête dimanche prochain. Elle exécutera à la messe de 11 heures 1/2 le programme suivant : 1° *Kyrie*, de Mendelssohn; 2° *Ave Maria*, de Wieuzsi, soli pour ténors, chantés par MM. O. Vreck, J. Bertelle, A. Delvingnière et A. Houlleman; 3° *O Salutaris*, de Rouras, par M. Constant Declercq; 4° *Sanctus*, de Saintis; 5° *L'Adieu des Pêcheurs*, de Saintis.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Walleuse, 39, rue Saint-Jacques.* 2760

Arrestation, en vertu d'un mandat d'extradition, d'un des membres de la bande Castelain-Vanhuysse, de Roubaix. — Nos lecteurs ont encore présents à la mémoire les exploits de la bande Castelain-Vanhuysse, dont nous avons parlé si souvent, et des nombreuses escroqueries que cette bande a commises. Aussi, nous n'avons pas à revenir sur les détails de cette affaire.

Il nous suffira de rappeler qu'au cours des différents récits des exploits de cette bande, nous avons parlé d'un certain Deflaux qui avait disparu au moment où on se disposait à l'arrêter.

Depuis on avait perdu sa trace, lorsqu'il y a quelques jours, il fut aperçu à Bruxelles. La police prévenue, le suivit et le mit en état d'arrestation. La justice française demanda son extradition qui fut accordée.

Mardi après-midi, Augustin Deflaux, âgé de quarante ans, né à Roubaix, a été remis par la gendarmerie belge, entre les mains des autorités françaises.

Il sera conduit aujourd'hui, mercredi, à Lille, pour être tenu à la disposition de M. procureur de la République.

Deflaux aura à répondre, comme ses complices, des nombreuses escroqueries dont nous avons parlé.

La conférence des Facultés catholiques — La deuxième conférence donnée par les facultés catholiques a eu lieu mardi soir, à la salle Leverrier. L'assistance était tellement nombreuse, que bien des personnes n'ont pu trouver place.

M. le docteur Delassus, empêché au dernier moment, a été remplacé par M. le docteur Lemiere.

Le conférencier a pris pour sujet de sa causerie : La peste.

Le distingué professeur des facultés catholiques a tout d'abord signalé les différents pays où la peste a sévi. Cette épidémie est, avec la fièvre jaune, le plus souvent mortelle. Le microbe de la peste se propage avec une extrême rapidité. Aussi cette maladie est-elle classée parmi les plus contagieuses.

Les agents principaux de la contagion sont les mouches, les fourmis et les rats.

Le conférencier indique les principaux préservatifs en cas d'épidémie : il faut ne se servir que d'eau bouillie et ne manger que des aliments très cuits.

M. le docteur Lemiere constate enfin que la peste fait actuellement beaucoup moins de victimes qu'auparavant.

Cette intéressante conférence a été très goûtée de l'auditoire qui n'a pas ménagé ses applaudissements au distingué professeur.

Un accident à la gare annexe. — Un fourgon et un wagon mis en pièces. — Dégâts considérables. — Un accident qui a occasionné des dégâts matériels très importants, s'est produit à la gare annexe, mardi matin, vers neuf heures.

Vers huit heures arrive à Tourcoing un train omnibus partant de Paris la veille dans la soirée. Mardi matin ce train fut remisé comme d'habitude. Mais il fut dirigé sur une voie de garage qui ne lui était pas destinée. La voie sur laquelle on l'engagea, machine arrière, est terminée par un buttoir adossé à un chemin moulicule de terre.

Le mécanicien croyant la voie libre, avançait toujours, lorsqu'un choc très violent se produisit. Aussitôt il renversa la vapeur et on courut voir ce qui s'était passé.

Le train avait tamponné le buttoir; le fourgon de queue complètement démoli avait été projeté sur le monticule, haut de quatre mètres, avec le buttoir qui, lui, avait été arraché de terre, mais n'avait nullement souffert.

Le wagon de troisième classe qui suivait le fourgon a été en partie démoli. Les rails ont également été brisés près du buttoir.

En un mot les dégâts sont très importants.

L'accident doit être attribué à une fausse manœuvre d'aiguillage.

Une voiture du tramway électrique en détresse. — Mardi après-midi, vers cinq heures et demie, le tramway 412, passant au boulevard Gambetta, venant de Roubaix et se dirigeant vers Tourcoing, lorsqu'il s'arrêta subitement en face de l'église du Sacré-Cœur.

Pendant un quart d'heure, les ouvriers travaillèrent autour de la voiture qui ne tarda pas à fonctionner.

Les tramways ont subi sur cette ligne un retard d'un quart d'heure.

L'accident de la rue Houchard. — Dans notre dernier numéro nous avons relaté l'accident dont une fillette de deux ans et demie, Jeanne Scamps, avait été victime en face de l'habitation de ses parents, rue Houchard.

L'état de la petite blessée est toujours très grave et le médecin n'ose pas encore se prononcer. Dans la nuit de lundi à mardi la petite blessée a été en proie à une fièvre intense qui ne s'est calmée qu'au matin.

M. le docteur Delagrange qui n'avait fait qu'un pansement sommaire lundi, en a fait un nouveau mardi soir.

Une arrestation pour vol. — La police de notre ville a mis en état d'arrestation, lundi soir, un journalier, Jules Fortemme à Waereghem (Belgique), inculpé de vol. Après interrogatoire Fortier a été écroué au dépôt central et, mardi matin, il a été transféré à Lille à la disposition du parquet.

Bonduel. — *La mission.* — *Une cérémonie de réparation.* — Ce soir mercredi, à huit heures, aura lieu à l'église Saint-Vaast, une cérémonie réparatrice. Le sermon sera prononcé par le R. P. Averland.

Après le sermon aura lieu une solennelle illumination faite du produit des offrandes des fidèles.

— *Une arrestation mouvementée.* — Mardi dans la matinée, les habitants de la place ont été mis en émoi par un incident assez grave.

Voici les faits :

Le garde-champêtre Lesconf parcourait vers dix heures la rue Dubosquel lorsqu'il fit la rencontre d'un attelage mené par un domestique, Henri-Etienne Alram, 29 ans. Ce conducteur se trouvait dans un état d'ivresse assez prononcé; pour éviter un accident, M. Lesconf l'invita à descendre du chariot. Mais Alram fit la sourde oreille et au lieu de se rendre à l'invitation, continua sa route en invectivant grossièrement le garde-champêtre.

M. Lesconf intima au conducteur l'ordre d'arrêter son attelage, mais Alram fouetta vivement ses chevaux qui prirent alors une allure plus précipitée.

M. Lesconf sauta à la tête des animaux et réussit à les arrêter.

Alram descendit alors du véhicule et se rua sur le garde-champêtre en lui lançant force coups de pied et de coups de poing.

Un des témoins de la scène, M. Florimond Descamps, vint au secours du brave agent et réussit à maintenir le forcené. Ce fut avec beaucoup de peine que Alram put être incarcéré à la chambre de sûreté.

Alram sera poursuivi pour outrages, rébellion envers un agent de l'autorité et vagabondage spécial.

Il sera conduit aujourd'hui à Lille pour être mis à la disposition du Parquet.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du mardi 8 novembre

(Suite. — Voir le *Journal de Roubaix* du 15 novembre)

Service militaire des jeunes Français nés ou établis hors de France

La Chambre des députés a été saisie par M. Jules Roch, député, et plusieurs de ses collègues d'une proposition ayant pour but la modification de la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement, à l'égard des jeunes Français établis hors de France, en Europe.

Cette proposition, après avoir été examinée, par la commission de l'armée, a fait l'objet d'un rapport que M. Bizolle, député, a déposé sur le bureau de la Chambre, le 23 janvier 1896 et qui tend au vote du projet de loi suivant :

« *Article unique.* — Les jeunes gens résidant en Europe avant l'âge de dix-neuf ans et qui occuperont une situation régulière dans le commerce, l'industrie et l'agriculture, seront, après un an de présence sous les drapeaux et sur avis du Conseil de France, envoyés dans la disponibilité jusqu'à la date de leur passage dans la réserve, s'ils ont satisfait aux conditions de conduite et d'instruction militaires, déterminées par le ministre de la guerre.

» Ils devront justifier de leur situation chaque année.

» S'ils rentrent en France avant l'âge de trente-trois ans, ils devront accomplir le temps de service actif dont ils auront été dispensés conditionnellement sans toutefois pouvoir être retenus au delà de trente-cinq ans.

» Ils seront ensuite soumis aux obligations de la classe à laquelle ils appartiennent.

» S'ils rentrent après l'âge de trente-trois ans, ils ne seront soumis qu'aux obligations de leur classe.

» Pendant la durée de leur établissement à l'étranger, ils ne pourront séjourner accidentellement en France plus de deux mois et sous réserve d'aviser le consul de leur absence. »

Ce projet de loi répond aux vœux formulés par un grand nombre de Chambres de commerce françaises siégeant tant en France qu'à l'étranger ; il donne satisfaction aux demandes que notre compagnie a présentées à différentes reprises, notamment, par délibérations du 27 janvier et 15 septembre 1897 ; il est conforme enfin aux besoins résultant des exigences commerciales actuelles.

Il s'offre donc, à notre attention, comme un projet qui est d'un caractère essentiellement utile et dont le but immédiat est la prospérité du commerce extérieur de la France.

Il mérite à ce titre notre entière approbation.

La Chambre, se référant aux observations qu'elle a précédemment faites au sujet de cette question et faisant siennes celles qui ont été récemment formulées par la Chambre de commerce française de Milan, appuie de tout son pouvoir le projet de loi précité, et demande instamment qu'il soit voté tel quel le plus promptement possible.

Chambre de commerce française de Londres

Subvention

Par lettre, en date du 28 septembre dernier, la Chambre de commerce française de Londres sollicite l'inscription au nombre de ses membres de la Chambre de commerce de Roubaix.

Celle-ci, convaincue des services que rendent les Chambres de commerce françaises à l'étranger, décide de souscrire à celle de Londres et vote à cet effet un crédit de 25 fr. pour sa cotisation annuelle.

Allemagne. — Cartes de légitimation des voyageurs de commerce

Il paraît que les cartes de légitimation, qui sont délivrées, en France, aux voyageurs de commerce français, pour l'exercice de leur profession, en Allemagne, ne sont pas toujours conformes au modèle qui a été adopté d'un commun accord, en 1896, par les Gouvernements français et allemand.

Pour prévenir toute difficulté, M. le Ministre du Commerce vient de prescrire aux Chambres de commerce, de délivrer aux voyageurs de commerce se rendant en Allemagne que des cartes de légitimation strictement conforme au modèle officiel qui est reproduit à la page 4 du 2e fascicule des Annales du commerce extérieur en 1896.

Bonne note est prise de cette prescription qui sera observée par la Chambre de commerce de Roubaix.

Japon. — Certificats d'origine

Par lettre du 22 octobre 1898, M. le ministre du Commerce appelle l'attention sur l'ordonnance impériale relative aux certificats d'origine dont les marchandises importées au Japon doivent être accompagnées pour pouvoir bénéficier des avantages du tarif conventionnel qui entrera en vigueur le 1er janvier 1899.

Acte est donné de cette communication qui sera publiée à titre d'information.

Tarif spécial PV. n° 15. — Transport des alcools méthyliques, etc...

Par délibération du 16 septembre dernier, la Chambre a décidé d'intervenir auprès de M. le ministre des travaux publics pour obtenir la prompte homologation du tarif spécial n° 15, présenté par la Compagnie du Nord, relativement au transport des alcools méthyliques, matières bitumeuses, huiles minérales et dérivés, produits de la distillation de la houille, matières résineuses, encaustiques et vernis.

Des démarches avaient été faites dans le sens de cette délibération, auprès de M. le ministre des travaux publics, celui-ci vient de faire savoir qu'une décision ministérielle du 30 novembre 1897 avait autorisé la Compagnie à appliquer à titre provisoire, ce tarif, sous réserve de la suppression, dans la clause relative à la location des appareils de levage, de la disposition qui laisse la manutention aux risques et périls des expéditeurs et des destinataires et exonère la Compagnie de toute responsabilité pour les accidents ou avaries survenus en cours d'opération.

La Compagnie n'a pas cru pouvoir acquiescer à cette réserve. Elle a présenté sur la question générale du régime à adopter pour les appareils de levage, des observations qui ont actuellement été soumises à l'examen du service du contrôle et elle a déclaré qu'elle attendrait pour mettre en vigueur son nouveau tarif 15, qu'une solution fût intervenue sur cette question générale.

M. le Ministre des travaux publics estime que, dans ces conditions, il ne peut que donner l'assurance que l'étude actuellement en cours sera poussée aussi activement que possible.

La Chambre enregistre cette promesse, avec les observations qui la précèdent et exprime le vœu que la solution de la question en litige ne se fasse pas attendre trop longtemps.

(*A suivre.*)

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 15 novembre 1898

PRÉSIDENCE DE M. V. HASSEBROUCQ, MAIRE

La séance est ouverte à 8 heures 45.

Sont présents : MM. Hassebroucq, maire, Diéval, Sénéchar, Masure et Lecomte, adjoints, Ducoulombier, Destombes, Honoré-Colson, Henri Loridant, Charles Loridant, Dumortier, Charles Leplat, Victor Fiament, Lefebvre, Salembien, Delvoye, Cocheteux, Masurel-Leclercq, F. Meller, H. Coppin, Clerson, Dron.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. Henri Loridant, secrétaire, et adopté.

A l'entrée de M. Dron, une petite tentative de manifestation s'est produite : quelques *membres du conseil* se lèvent. L'incident passe du reste assez inaperçu.

USINE A GAZ. — FOURNITURE DE CHARBON. — Le Conseil homologue le cahier des charges pour la fourniture de charbon sur le prix de 22 fr. la tonne.

LES GOUDRONS. — L'adjudication des goudrons n'ayant pas donné de résultats, *le chef de service propose de passer un marché de gré à gré sur la base du prix du cahier des charges, avec une modification dans l'une des clauses.*

FOURNITURE ET RÉPARATION DES COMPTEURS. — Le marché pour la fourniture et la réparation des compteurs est également soumis à l'approbation du Conseil. Une protestation a été faite par M. Julien Tack au nom de la Compagnie du gaz du Nord et du Midi. M. Tack demande que la fourniture soit mise en adjudication publique. Le rapport de la municipalité dit qu'il n'y a pas lieu de tenir compte de cette protestation, la Compagnie susvisée ayant été appelée à donner ses prix.

Le Conseil adopte les conclusions de l'administration municipale et approuve le marché.

LA NOUVELLE GARE. — Communication est donnée d'une lettre de l'ingénieur du contrôle engageant l'Administration à faire des démarches près de l'autorité supérieure afin d'obtenir la prompte exécution de la convention passée entre la ville et la Compagnie du chemin de fer pour la construction d'une nouvelle gare des voyageurs et d'une gare annexe des marchandises.

QUESTIONS DE VOIRIE. — Le Conseil adopte le budget pour l'entretien des chemins vicinaux, renvoie à sa commission un projet de construction d'aqueduc et au sujet de la fixation du prix d'un terrain à céder à M. Cocheteux, propriétaire riverain du chemin de grande communication n° 9 dans une traverse du Blanc-Seau, il autorise l'administration à poursuivre judiciairement.

CIMETIÈRE. — Le Conseil fait droit à des demandes de concession de concessions décennales en concessions trentenaires ou perpétuelles à charge par les familles de faire exhumer et transporter, à leur charge, les restes dans le nouveau cimetière.

SAPEURS-POMPIERS. — Le Conseil adopte le marché pour la fourniture d'un nouveau départ attelé à l'usage des sapeurs-pompiers.

ÉCOLE DU BLANC-SEAU. — Le Conseil homologue les procès-verbaux de réception de la construction d'un préau couvert à l'école du Blanc-Seau.

CURAGE DE L'EPIERRE. — Par suite d'une entente entre les villes de Mouscron et de Tourcoing il sera entrepris à frais communs un pont sur l'Espierre à la Marlière et il sera procédé au curage du rieu. Le crédit nécessaire est voté.

COMPTES ET BUDGETS DES FABRIQUES D'ÉGLISES. — M. Cocheteux, au nom de la commission des Finances, présente deux rapports relatifs aux fabriques d'églises.

Voici les conclusions du rapport sur les comptes des fabriques :

» Nous remarquons un progrès sensible en ce qui concerne le compte de la fabrique de Saint-Christophe auquel est joint un compte de gestion du comptable qui nous paraît régulier. Les fabriques de Notre-Dame et de Saint-Eloi ont fourni également un compte de gestion qui, quoique moins régulièrement établi et n'étant guère que la reproduction du compte administratif, témoigne au moins de la volonté de se conformer à la loi.

» Pour les autres fabriques, aucun compte de gestion n'a été produit.

» En résumé, *il nous est difficile d'apprécier les divers détails des différents comptes et budgets des fabriques, c'est pourquoi, à l'exemple de ce qui s'est fait l'année dernière, nous proposons au conseil municipal de se borner à donner acte de la présentation desdits comptes de l'exercice 1897 en laissant à l'autorité supérieure le soin de les approuver s'il y a lieu.* »

Ces conclusions sont adoptées sans discussion; M. Masurel-Leclercq déclare s'abstenir.

Pour les prévisions budgétaires pour 1899 le rapporteur conclut ainsi :

» Nous devons à la vérité de dire que les projets de budgets ont été fournis d'une façon plus complète que les autres années, sauf toutefois pour la fabrique St-Joseph de la Croix-Rouge et pour la Marlière, où toutes les dépenses sauf pour un article ont été exactement copiées sans un centime de différence sur l'exercice précédent.

» En conséquence, comme pour les comptes, nous proposons au Conseil municipal de nous borner à donner acte de la présentation des budgets, en laissant le soin à l'autorité supérieure de les approuver, s'il y a lieu. »

Adopté. Même abstention de M. Masurel-Leclercq.

PENSION A UN ANCIEN CANTONNIER. — Sur le rapport de M. Ch. Loridan, le Conseil décide d'accorder une allocation de 100 fr. à M. Carlier, ancien cantonnier, qui avait sollicité une pension.

SOCIÉTÉ MUNICIPALE DE GYMNASTIQUE. — Le propriétaire du local occupé par la Société de gymnastique ayant, au terme du bail, manifesté l'intention de distraire une partie du local, la commission des finances propose d'autoriser le président de la société de passer un bail provisoire avec le propriétaire de la salle du Casino.

L'ÉTABLISSEMENT DE BAINS. — M. *Emile Destombes présente au rapport très documenté sur le projet d'installation d'un établissement de bains à eau chaude.*

M. Philippe, ingénieur, avait préparé un premier devis qui s'élevait à 450,000 fr., somme trop élevée en égard aux produits probables d'exploitation.

La Commission a donc prié M. Philippe de remanier son projet qui a été réduit à 400,000 fr., non compris le terrain, les honoraires de M. Philippe et ceux de l'architecte, M. Debacne.

M. Emile Destombes conclut ainsi :

« C'est une dépense considérable, qui entraînera pour nos finances, une charge assez lourde, mais il ne faut pas perdre de vue que les promoteurs du projet le considèrent comme le complément nécessaire de notre service d'hygiène publique, et un bienfait pour les générations qui nous suivent. C'est un sacrifice indispensable, appelé à rendre de grands services, notamment à la population ouvrière, et c'est un devoir pour la ville de créer cet établissement puisque nous n'avons pas comme nos voisins de Roubaix la bonne fortune de l'obtenir de l'initiative privée.

» *Disons en terminant*, Messieurs, que grâce à l'habitude du bain qui se répandra de plus en plus, et à l'augmentation successive de la population, constatée par chaque recensement, nous pouvons espérer que le sacrifice consenti par la ville ira en s'atténuant d'année en année, et finira par disparaître au bout d'un certain temps. »

En donnant, d'accord avec nous, votre approbation à cet avant projet, vous autoriserez le Maire à payer à M. Philippe, la somme de trois mille francs qui lui est due en vertu de l'article 9 du traité intervenu avec lui.

» Il n'y a pas de crédit à voter de ce fait, cette dépense étant prévue au budget supplémentaire de 1898 sous le numéro 68.

» Les plans et documents fournis par M. Philippe seront soumis à M. Debacne, architecte choisi par nous, pour être, par lui, de concert avec M. Philippe, dressé un projet définitif, qui sera soumis à votre approbation, conformément à l'article 4 dudit traité. »

M. Lecomte donne ensuite lecture d'un mémoire dans lequel il ne critique pas le projet en lui même mais le terrain choisi, qui se trouve mal placé, à son avis, (terrain appartenant à l'origine au Bureau de bienfaisance). Il craint que, vu la place qu'il occupe, l'établissement de bains restera trop inaperçu, de plus le terrain sera bientôt trop exigu, d'autant plus qu'il faudra bientôt en tirer créer une école de natation à eau froide. M. Lecomte vante ces sortes de bains et invoque l'autorité d'un médecin de Tourcoing qu'il ne nomme pas.

Il conclut donc à une extension du projet par le choix d'un terrain plus spacieux et plus en vue, permettant d'adjoindre aux bains chauds une école de natation à eau froide. Il demande que son mémoire soit imprimé et que la discussion de la question soit remise à la prochaine séance.

M. Destombes demande la parole.

M. Dron fait remarquer qu'il serait inutile de discuter si la question doit être remise à une prochaine séance.

M. Masurel dit qu'il serait bon cependant d'entendre après les observations de M. Lecomte, la réponse du rapporteur.

M. Destombes présente ses observations. D'abord la commission a été unanime sur le choix du terrain, il y aurait donc lieu de maintenir sa décision. Si le terrain concerne le bassin de natation à eau froide, il y aurait une dépense d'eau assez importante : de plus l'école de natation de Roubaix se trouve à proximité de Tourcoing, par conséquent la création d'une école de natation dans notre ville ferait double emploi.

M. Muller demande que la réponse de M. Destombes soit également imprimée.

M. Salembier questionne M. Lecomte sur la dépense qu'entraînerait son projet.

M. Dron. — Mais nous entrons alors dans la discussion.

M. le Maire propose de renvoyer toute la question devant les commissions des bains et des finances qui entendront M. Lecomte.

C'est adopté.

M. le Maire MARCHAND. — M. Fiament propose de voter une adresse de félicitations au commandant Marchand.

Cette motion est adoptée par acclamations.

— M. Coppin demande que les draps allonés aux indigents soient livrés par adjudication publique.

LES LISTES ÉLECTORALES CONSULAIRES. — Le même conseiller émet le vœu que tous les commerçants et commerçantes soient inscrits sur les listes consulaires.

M. le Maire lui répond que c'est fait très exactement quand les commerçants ont cinq ans de pratique commerciale et de séjour.

M. le Maire proteste contre ce vœu et en demande le rejet.

M. Sénéchal dit que l'Administration a fait tout ce qu'il était possible de faire pour établir cette liste.

M. le Maire demande donc qu'on passe à l'ordre du jour sur le vœu de M. Coppin, attendu que c'est une critique à l'Administration.

M. Coppin dit qu'il n'entend pas faire une critique et qu'il est disposé à retirer ce vœu.

M. Dron ajoute que M. Coppin n'a pas eu l'intention de critiquer l'administration : il a cru devoir se faire simplement l'écho de réclamations.

M. Charles Loridan affirme qu'il a été commis des erreurs : il cite un commerçant depuis dix ans qui venait réclamer son inscription.

L'incident est clos.

LA TROMPE DES TRAMWAYS. — M. Henri Loridan émet un vœu invitant l'administration à mettre la Compagnie des tramways en demeure de remplacer la trompe par les clochettes.

Le conseil se constitue en comité secret pour l'examen d'une demande de bourse et la séance est levée.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais

A LILLE

DEUXIÈME JOURNÉE

La deuxième journée de l'Assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais a été remplie par les travaux des congrès des Œuvres eucharistiques, de la Presse, de l'Art chrétien, de l'Enseignement primaire et de la Jeunesse.

De nombreux congressistes ont suivi les séances de la matinée et de l'après-midi.

SEANCE GÉNÉRALE

La séance générale du soir s'est tenue, salle Ozanam, sous la présidence de Mgr Lasne, archiprêtre de St-Maurice, à Lille.

Sur l'estrade avaient pris place le R. P. Bailly, MM. Houzet de l'Aminoit, Canet, de Bizemont, Paul Drillon.

Au début de la réunion, après la prière, Mgr Lasne a donné lecture du télégramme envoyé au Pape, au nom des congressistes et de la réponse de Rome.

Voici ces deux documents :

« Lille, 14 novembre.

» Les catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, réunis en congrès à Lille, déposent aux pieds de Sa Sainteté l'hommage de leur profonde vénération et de leur complète et filiale docilité à toutes ses directions.

» Ils implorent humblement la bénédiction du Saint-Père pour leurs travaux. » Comte HOTZE DE L'AUNOIT. »

« Rome, 15 novembre.

» Saint Père agréant hommage de vénération et de docilité renouvelé par votre télégramme envoie bénédiction apostolique aux catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, réunis en Congrès à Lille. » CARDINAL RAMPOLLA. »

La parole a été ensuite donnée au R. P. Bailly qui a parlé de l'œuvre de la presse.

Puis M. Guérin Pélissier a expliqué aux auditeurs le fonctionnement de diverses œuvres nouvelles : l'office central de charité, les habitations ouvrières, la ligue anti-alcoolique et la société pour procurer du travail aux femmes.

Les explications fournies ont paru intéresser vivement l'auditoire.

M. Paul Drillon, un avocat jeune et distingué, a succédé à M. Guérin. Avec un talent très sculpté de paroles, et une grande érudition, l'orateur a traité de :

1° *Assistance des enfants abandonnés.* — Après avoir constaté que la criminalité fait d'énormes progrès chez les enfants, M. Drillon a cherché quelles étaient les causes de ce déplorable état de choses.

Puis il a exposé les remèdes à apporter au mal.

Il faut surtout, a-t-il dit, quand l'enfant a commis un premier délit, lui éviter la maison de correction et la prison, dont le séjour est toujours pernicieux.

Une nouvelle loi vient de donner aux personnes charitables la possibilité de faire quelque chose dans ce sens.

Comme conclusion, l'orateur a demandé aux auditeurs de s'intéresser à une œuvre qui va être fondée prochainement à Lille : le Comité de défense des enfants traduits en justice.

Les applaudissements ont fréquemment interrompu le discours de M. Drillon.

Enfin, M. de Bizemont est venu entretenir l'assistance des œuvres établies dans le Pas-de-Calais.

La séance est levée à dix heures.

Concerts & Spectacles

A propos d'Henri VIII. — Nous recevons d'un de nos lecteurs la lettre suivante que nous publions volontiers; car elle reproduit un vœu que nous avons émis nous-mêmes à la fin de notre compte-rendu de la représentation de jeudi dernier.

Il est certain qu'après une première représentation d'Henri VIII qui a ravi les spectateurs et, par le fait même, dissipé les préventions qui étaient dans les esprits à propos de cette œuvre de Saint-Saëns, une deuxième audition serait assurée d'un plein succès, surtout si on améliorait certains passages qui ont laissé encore un peu à désirer, tel le final du troisième acte.

Quant à la présence de Saint-Saëns, elle serait sûrement un grand charme de plus et l'éminent compositeur pourrait constater que le public de Roubaix n'est pas moins enthousiaste que celui de Gand. Mais l'auteur de *Henri VIII* est comme les hirondelles ; à l'approche de l'hiver il prend son essor vers les pays chaudement enseoleillés. Le vœu de notre lecteur sous ce rapport est donc hélas ! irréalisable.

En tout cas, *Henri VIII*, tel qu'il est monté et représenté par la troupe de M. Martini, n'en reste pas moins un élément sérieux de succès auprès du public roubaisien dont une grande partie n'a pas assisté à la première représentation.

Voici la lettre de notre lecteur :

« Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

» A PROPOS D'HENRI VIII

» Auriez-vous la bonte de faire parvenir la communication suivante à M. Martini, directeur de la troupe de Gand :

» *Comme je suis un amateur d'opéras je demanderai* que M. Martini aie la complaisance de nous représenter une seconde fois cet opéra qui est si joli, si gracieux au point de vue musical et dont le ballet a été applaudi à plusieurs reprises différentes. Je voudrais que cette représentation soit dirigée par les bons soins de M. Saint Saëns lui même, comme cela a eu lieu à Gand.

» Il me semble qu'il pourrait en être de même à Roubaix aussi ; et si cela était trop coûteux pour la troupe, on pourrait augmenter légèrement les places et il y aurait salle combie, car toutes les personnes qui ont vu *Henri VIII* y retourneraient avec plus de plaisir que la première fois, et je suis parmi ces amateurs de musique et d'opéra de Saint-Saëns.

» En vous remerciant de votre amabilité, Monsieur le Directeur du journal, je vous prie d'agréer mes respectueuses salutations.

» *Un lecteur assidu de votre journal si repandu,*

» A. L., 25, rue Sainte-Thérèse ».

Roubaix. — *Grande Fanfare.* — La salle des fêtes de M. Delespierre, rue de Lannoy, contenait un public nombreux et choisi, dimanche soir, pour le concert que la *Grande Fanfare* offrait aux familles de ses membres honoraires.

La *Grande Fanfare*, très habilement dirigée par M. Gadenne, a joué successivement : *Le Laboureur*, allegro; *Le Pèlerin de Nuremberg*, et une polka tirée d'un pot-pourri, morceaux dus à la composition de M. Gadenne et qui ont été très applaudis. La voix vibrante de M. Lhomme a mis en relief deux jolies romances pour basse, entre autres : *L'Angelus de la Mer*, avec accompagnement de violon ; point n'est besoin de dire que M. Lhomme a recueilli une moisson d'applaudissements.

Non moins de succès pour le Cercle Symphonique, dirigé par M. Joly, qui a exécuté plusieurs pages choisies, une fantaisies et un fragment de *Carmen*. Mlle Jeanne Marcoux, qui est pourvue d'une voix souple et étendue, a chanté dans la perfection une gentille romance *La Fauvette*. La fantaisie pour saxophone, par M. Bachelart, et les chansonnettes comiques de M. Ch. Vienne, ont été très goûtées de l'auditoire.

Toutes nos félicitations à Mme Maquet-Dubonnet, qui s'est acquittée avec beaucoup de talent du rôle délicat d'accompagnateur.

— *Le Club des Intimes.* — Salle archi-comble dimanche soir, chez M. Boistabouwer, pour la soirée de famille que ce jeune et sympathique organisateur avait choisi à l'occasion du départ des sociétaires sous les drapeaux. Programme des mieux composé et scrupuleusement suivi. Après un allegro militaire et une grande valse, très bien exécutée par une section de la *Concordia Harmonie*, M. Bouyge a correctement chanté un air d'opéra.

Les exercices de dislocation par les Omers, l'intermède comique par les Jeux du Auguste, c'est-à-dire la fantaisie acrobatique par les élèves d'Auguste, ont obtenu un franc succès. Mentionnons encore le duo comique de genre, par MM. Noclain et Levenguie. Un vaudeville émaillé d'incidents comiques : *Les Terreurs de Jarnicoton*, clôturait cette belle soirée. Toutes nos félicitations aux interprètes MM. Jelinat, G. Cornet, A. Watteau et Mlle Dumont.

Roubaix. — *Concert par la Philharmonique du Jean-Ghislain.* — Charmante fête de famille que celle qui a eu lieu dimanche soir dans la salle des concerts, chez Mme ve Couteau, rue de la Vigne. La Philharmonique du Jean-Ghislain avait dignement fait les choses; elle a contribué pour une large part au succès de cette soirée avec le gracieux concours du club « Fin de Siècle ». La Philharmonique a correctement exécuté plusieurs morceaux de son répertoire. MM. Benoni Dutrieux-Lagrange, Emile Dachet, ont pu beaucoup par leurs chants ou monologues, des acrobates et des clowns ont fait beaucoup rire.

A signaler les excentricités musicales des frères Carl Jacke Thonoff qui ont recueilli de nombreux applaudissements. Il faut en dire autant de MM. A. Goethals et H. Motte qui se sont révélés excellents musiciens.

Roubaix. — Un brillant concert sera donné, le samedi 17 décembre, au concert de la *Grande Harmonie*, place Nadaux, au bénéfice de M. Achille Vermant, pianiste.

Tourcoing. — *La matinée musicale de la Société des Concerts symphoniques.* — Nous avons, dans notre précédent numéro, rendu compte de l'attrayant concert donné, dimanche après-midi, par la Société des Concerts symphoniques.

Une fois de plus, nous avons pu apprécier le beau talent d'accompagnateur dont a fait preuve M. Paul Mager. Notre compatriote possède toujours cette sûreté de doigté et ce brio qui ont tant contribué.

— *La tournée Baret.* — On nous annonce pour le dimanche 27 novembre, à quatre heures, à la salle des fêtes, une représentation de *La vie de Bohême*, d'Henry Murger, par la troupe Baret.

— *Harmonie de la Croix-Rouge.* — L'Harmonie de la Croix-Rouge donnera le dimanche 4 décembre, à cinq heures precises, dans la cour d'honneur de l'hotel de ville, son premier concert d'hiver, offert à ses membres protecteurs et honoraires, avec le concours de la société de gymnastique l'« Union Tourquennoise», qui exécutera l'immense succès du Ballet des Bohemiens. Divers intermèdes.

On peut se procurer des cartes d'entrée au prix de un franc et de 0.50 cent. au siège de l'Harmonie rue de la Croix-Rouge, 275, et au café Bonte, place de la République.

— *Fanfare « Les Intimes ».* — Voici le résultat de la tombola tirée dimanche à la Fanfare Les Intimes :

Numéros gagnants : Ge série, n° 206; 48e, 338; 7e, 72, 6e, 245; 1re, 139, 9e, 418; 14e, 383; 15e, 385; 6e, 189; 4re, 291; 9e, 420; 16e, 275; 2e, 686, 17e, 101; 3e, 1090; 6e, 212; 6e, 337; 7e, 113; 20e, 400; 9e, 332; 7e, 253; 20e, 479; 9e, 335; 20e, 292; 4e, 239, 2e, 930; 16e, 337; 14e, 82.

Les lots sont à la disposition des numéros gagnants au local de la société et s'ils ne sont pas réclamés dans un délai de dix jours, ils resteront de droit acquis à la société.

Mouvaux. — *Pour l'œuvre de l'hospice.* — L'enjeu d'une partie de cartes a produit la somme de 4 francs. La quête faite à la noce des époux Lepers-Gallois a donné 11 francs. D'une fête de famille, 12 francs.

— Une quête faite à la réunion des anciens élèves a produit la somme de 9 fr. 55.

GRAND-THÉATRE (HIPPODROME)

Bur. à 7 h. 1/2 **Jeudi 17 novembre 1898** Rideau à 8 h.

IMMENSE SUCCÈS

LA POUPÉE

Opéra-Comique à grand spectacle en 3 actes et 4 tableaux

Musique d'Audran

Au 2e tableau : Les Automates de Maître Hilarius, grand ballet. — Au 3e acte : Ballet champêtre de Tamponville. — Costumes, Trucs, Accessoires nouveaux.

On commencera par : **LE DIABLE AU MOULIN**, Opéra-Comique en un acte. Musique de A. Govaert.

Prix des places ordinaires. — Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé Hertogh, rue de la Gare.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction

A propos du krach de la « Garantie Foncière »

Tourcoing, le 15 novembre 1898.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

Je lis dans votre journal de